

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 4 novembre 2019, à 19 h 02, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

19-11-216

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019
 - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

 - Agence 9-1-1 : Versement de la remise mensuelle au montant de 253.76 \$.

- Municipalité de St-Louis-De-Blandford : Demande de partage d'informations lors de travaux de voirie contigus à leur municipalité.
- MRC de l'Érable : Acceptation des projets « Laboratoire d'innovation bioalimentaire » et « Mobilisation et Diversité » avec le ministère de l'Immigration. La municipalité sera contactée pour l'explication de son rôle dans le développement de ces projets régionaux.
- Appui du Centre-du-Québec : Invitation à la journée régionale sur la proche aide le jeudi 21 novembre à l'Hôtel Le Victorin.
- Municipalité de Manseau : Adoption du règlement no 2019-06 permettant la circulation des véhicules hors route sur les infrastructures municipales.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Responsabilités des élu(e)s
- 5.4. Nomination d'un maire suppléant
- 5.5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 5.6. Dépôt du rapport de dépenses pour le(s) candidat(s) à l'élection partielle
- 5.7. Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 5.8. Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 5.9. Renouvellement du contrat d'assurance pour la Municipalité
- 5.10. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 5.11. Appui à la semaine des proches aidants
- 5.12. Contrat de téléphonie IP
- 5.13. Aide financière à l'ARLPH
- 5.14. Aide financière pour Agri-Ressource Arthabaska-Érable
- 5.15. Contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux
- 5.16. Addenda à l'entente de classification des archives avec la MRC de l'Érable
- 5.17. Programmation TECQ 2014-2018
- 5.18. Mandat à Techni-Consultant
- 5.19. Emprunt temporaire – TECQ 2014-2018

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Plan intermunicipal des mesures d'urgence – Plan d'action en sécurité civile

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Octroi du contrat pour la collecte et le traitement des matières résiduelles et du recyclage
- 8.2 Octroi du contrat pour la collecte et le traitement du plastique agricole
- 8.3 Mise en commun pour l'analyse du dossier des matières résiduelles
- 8.4 Mise en commun pour la mise en œuvre des solutions pour le service d'eau potable
- 8.5 Renouvellement du contrat de collecte des gros encombrants

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Offre de partenariat avec le Mont Apic
- 10.2 Remboursement des frais de non-résident pour Mme Irène Perron

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-11-217 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2019

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 tel que présenté.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Le maire informe l'assemblée que le nouveau système d'appel automatisé pour aviser la population en cas de situation d'urgence sera en fonction très bientôt. Les citoyens seront invités à aller s'inscrire sur le portail citoyen afin d'entrer leur coordonnée pour être contactés lors de situation d'urgence. Au besoin, le personnel du bureau municipal pourra les aider à compléter leur inscription.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 253.76 \$.
- **Municipalité de St-Louis-De-Blandford** : Demande de partage d'informations lors de travaux de voirie contigus à leur municipalité.
- **MRC de l'Érable** : Acceptation des projets « Laboratoire d'innovation bioalimentaire » et « Mobilisation et Diversité » avec le ministère de l'Immigration. La municipalité sera contactée pour l'explication de son rôle dans le développement de ces projets régionaux.
- **Appui du Centre-du-Québec** : Invitation à la journée régionale sur la proche aide le jeudi 21 novembre à l'Hôtel Le Victorin.
- **Municipalité de Manseau** : Adoption du règlement no 2019-06 permettant la circulation des véhicules hors route sur les infrastructures municipales.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	40 845.19 \$
Rémunération des élus	1 768.00 \$
Rémunération régulière	6 183.46 \$
Factures déjà payées	32 893.73 \$

19-11-218 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'octobre 2019, pour un montant total de 141 217.58 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 100 372.39 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR OCT. 2019 : 141 217.58 \$
 Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 40 845.19 \$
 Factures à payer : 100 372.39 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

 Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

19-11-219 5.3 RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle a eu lieu pour combler le poste de conseiller(ère) au siège numéro 5 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette élection, les responsabilités des élu(e)s doivent être revues ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ATTRIBUER à chacun(e) des élu(e)s les responsabilités suivantes :

M. Patrice Goupil, conseiller siège # 1 :

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil des nouveaux arrivants
- FADOQ

M. Yvan Paquet, conseiller siège # 2 :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Bâtiments et CPE
- Corporation de développement économique de Villeroy

Mme Danielle Vachon, conseillère siège # 3 :

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement de Vivalo

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège # 4 :

- Les Loisirs Festigrouille
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège # 5 :

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement

M. Maxime Bédard, conseiller siège # 6 :

- Comité 12-18
- Plan de mesures d'urgence
- Communications

Adoptée.

19-11-220 5.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Roxane Laliberté, mairesse suppléante pour la période du 4 novembre 2019 au 2 novembre 2020 ;

D'AUTORISER Roxane Laliberté à signer les effets bancaires en date du 4 novembre 2019.

Adoptée.

5.5 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale par intérim informe l'assemblée que chacun(e) des élu(e)s a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires.

5.6 DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSES POUR LE(S) CANDIDAT(S) À L'ÉLECTION PARTIELLE

La directrice générale par intérim informe l'assemblée que la candidate à l'élection partielle a déposé son rapport de dépenses pour la campagne électorale.

5.7 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Patrice Goupil donne un avis de motion et présente un projet de règlement concernant le « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ». Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

5.8 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La conseillère Mélanie Faucher donne un avis de motion et présente un projet de règlement concernant le « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ». Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

19-11-221 5.9 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance de la municipalité vient à échéance au milieu du mois de décembre et qu'il est nécessaire de le renouveler ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER le renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant de 18 190.00 \$ taxes incluses ;

DE DEMANDER à la Mutuelle des Municipalités du Québec de retirer la Corporation Villeroine St-Philias en tant qu'assuré additionnel puisque la Corporation a été dissoute.

Adoptée.

19-11-222 5.10 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement.

Adoptée.

19-11-223 5.11 APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des proches aidants se déroule du 3 au 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite montrer son appui à l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'INVITER la population à cultiver la bienveillance envers les proches aidants en faisant une petite action, un petit geste de soutien envers eux. Remercions et soutenons ces personnes qui font la différence.

Adoptée.

19-11-224 5.12 CONTRAT DE TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de l'Érable dans le cadre du contrat en téléphonie IP hébergée se terminant le 29 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} mars 2020 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la Municipalité de Villeroy à demeurer dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée ;

QUE le conseil municipal de Villeroy délègue à la MRC de l'Érable la responsabilité de procéder à un appel de prix et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée ;

QUE la durée du contrat soit de deux ou trois ans selon les propositions reçues.

Adoptée.

19-11-225 5.13 AIDE FINANCIÈRE À L'ARLPH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a reçu une demande d'aide financière pour soutenir l'association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 100.00 \$ pour le programme de loisir pour les personnes handicapées de la MRC de l'Érable de l'ARLPH – Centre-du-Québec.

Adoptée.

5.14 AIDE FINANCIÈRE POUR AGRI-RESSOURCE ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de participation financière pour soutenir les activités de l'organisme « Agri-Ressources Arthabaska-Érable » ;

Le conseil municipal décide de ne pas participer financièrement au soutien de l'organisme « Agri-Ressources Arthabaska-Érable » puisqu'elle supporte déjà le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable et que les deux organismes ont sensiblement le même mandat.

19-11-226 5.15 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux vient à échéance en novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupe actuellement cette fonction ne souhaite pas renouveler son contrat ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 24 novembre 2019 ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER la publication d'une offre d'emploi pour le poste de concierge pour l'entretien ménager des édifices municipaux ;

QUE cette offre d'emploi soit publiée dans le journal local, sur le site internet, sur la page Facebook ainsi que sur le panneau d'affichage électronique de la Municipalité.

Adoptée.

19-11-227 5.16 ADDENDA À L'ENTENTE DE CLASSIFICATION DES ARCHIVES DE LA MRC DE L'ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable et les municipalités participantes ont conclu une entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire de la Municipalité régionale de comté de l'Érable, en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent qu'il est opportun d'ajouter un article à l'entente pour tenir compte des frais de déplacement de la technicienne en gestion documentaire, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier à signer l'addenda applicable à l'Entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire afin d'y intégrer l'ajout de l'information susmentionnée.

Adoptée.

19-11-228 5.17 PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

19-11-229 5.18 MANDAT À TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la planification et à la présentation d'une programmation de travaux dans le cadre du programme d'aide financière de la TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des services professionnels pour l'assistance technique dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Techni-Consultant » a déposé une offre de service sur une base forfaitaire de 950.00 \$ plus taxes si applicable pour accompagner la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de la firme « Techni-Consultant », au montant de 950.00 \$ plus taxes si applicables, pour les services professionnels de planification et de présentation d'une programmation de travaux dans le cadre du programme d'aide financière de la TECQ 2019-2023.

Adoptée.

19-11-230 5.19 EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une programmation de travaux dans la TECQ 2014-2018 pour des travaux de pavage dans le Rang 15 ainsi que des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'élèveront à 423 069.00 \$ et qu'ils seront couverts par l'aide financière obtenue dans le programme de la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer ce montant jusqu'au versement de l'aide financière qui se fera en mars 2020;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DEMANDER un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins pour un montant total de 423 069.00 \$ pour les travaux réalisés dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette aide financière.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-11-231

6.1 PLAN INTERMUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE – PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie d'un regroupement en matière de sécurité civile avec les neuf municipalités desservies par le Service de sécurité incendie régional de L'Érable, par le biais d'un Plan intermunicipal des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un système d'appel automatisé afin de s'assurer de la désignation de personnes responsables de la réponse aux sinistres, de leur capacité d'alerter la population et d'alerter et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité en cas de sinistre majeur réel ou imminent ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a élaboré et mis en place des moyens pour diffuser à la population de l'information visant la protection des personnes et des biens sur leur territoire lors de sinistre majeur réel ou imminent. Et que la Municipalité a désigné et rendu fonctionnel des endroits qui pourront, dans un tel cas, servir de centre de coordination ou de centre de services et d'hébergement temporaire pour les victimes. Et que la Municipalité a mis en place des mesures d'évacuation et de confinement pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer les moyens de secours minimaux dans la municipalité et au niveau intermunicipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste vouloir améliorer le plan d'action en sécurité civile, tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie régional de L'Érable et Co-coordonnateur intermunicipal de la sécurité civile, M. Éric Boucher, va effectuer des recommandations à la municipalité afin d'améliorer les mesures déjà mises en place par la Municipalité et par le PIMU de la MRC de L'Érable, et ce, même si le PIMU rencontre les attentes gouvernementales en date du 9 novembre 2019 ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la municipalité de Villeroy autorise la mise en place du plan d'action en sécurité civile ;

QUE la Municipalité mandate le directeur du service de sécurité incendie régional de L'Érable et Co-coordonnateur intermunicipal de la sécurité civile, M. Éric Boucher, afin d'améliorer les mesures déjà mises en place par la municipalité à l'aide d'un plan d'action établi.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

19-11-232

8.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DU RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le traitement des matières résiduelles et du recyclage vient à échéance le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait participé à un appel d'offres groupé pour le renouvellement du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission et que celle-ci est conforme ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Gaudreau Environnement », au montant de 38 974.00 \$ plus taxes si applicables, pour la collecte et le traitement des matières résiduelles et du recyclage ;

D'OCTROYER le contrat pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

19-11-233

8.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DU PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le traitement du plastique agricole vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait participé à un appel d'offres groupé pour le renouvellement du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions et qu'elles sont conformes ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Services sanitaires Denis Fortier », au montant de 2 394.00 \$ plus taxes si applicables, pour la collecte et le traitement du plastique agricole ;

D'OCTROYER le contrat pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

19-11-234 8.3 MISE EN COMMUN POUR L'ANALYSE DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite se regrouper avec les municipalités de Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Leclercville, Sainte-Croix-de-Lotbinière, Sainte-Françoise et Parisville dans le cadre d'un projet de coopération intermunicipale d'accompagnement stratégique pour la planification de l'implantation d'une collecte de compostage ainsi que de la collecte des ordures et du recyclage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Villeroy, Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Leclercville, Sainte-Croix-de-Lotbinière, Sainte-Françoise et Parisville désirent présenter un projet de soutien à la coopération municipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour le projet « Accompagnement stratégique pour la planification de l'implantation d'une collecte de compostage » ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la Municipalité de Villeroy à participer au projet « Accompagnement stratégique pour la planification de l'implantation d'une collecte de compostage » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Parisville organisme responsable du projet ;

QUE le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, soient autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

19-11-235

8.4 MISE EN COMMUN POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'une étude d'opportunité relative à la mise en commun des services en eau potable et en eaux usées a été réalisée regroupant les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Manseau, Parisville, Lemieux, Sainte-Marie-de-Blandford, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Sylvère et Villeroy ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux conclusions de l'étude lesdites municipalités désirent voir à la réalisation et la mise en œuvre des conclusions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Manseau, Parisville, Lemieux, Sainte-Marie-de-Blandford, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Sylvère et Villeroy désirent présenter un projet de soutien à la coopération municipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour le projet « réalisation et mise en œuvre de l'étude d'opportunité » ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la Municipalité de Villeroy à participer au projet « réalisation et mise en œuvre de l'étude d'opportunité » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent organisme responsable du projet ;

QUE le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, soient autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

19-11-236 8.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE COLLECTE DES GROS ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des gros encombrants vient à échéance le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ORAPÉ a soumis une proposition de renouvellement au montant de 1 305.00 \$ plus taxes si applicables, pour un contrat d'un an ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la proposition de renouvellement de l'organisme ORAPÉ pour la collecte des gros encombrants au montant de 1 305.00 \$ plus taxes si applicable, pour un contrat d'un an ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer tous les documents nécessaires en lien avec ce contrat.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

19-11-237 10.1 OFFRE DE PARTENARIAT AVEC LE MONT APIC

CONSIDÉRANT QUE le Mont Apic offre à la municipalité un partenariat pour la saison 2019-2020 afin de permettre aux citoyens de découvrir les joies de l'hiver dans un contexte agréable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir la chance à ses citoyens de profiter de la plus grande fête de l'hiver en région pour la somme de 5,00 \$ par personne ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de partenariat hivernal du Mont Apic et d'assumer les frais de 5,00 \$ par personne ou du montant minimum exigible de 135.00 \$, plus taxes si applicables, pour la participation de la municipalité.

Adoptée.

19-11-238

10.2 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT POUR MME IRÈNE PERRON

CONSIDÉRANT QU'une demande de remboursement pour des frais de non-résident a été déposée par Mme Irène Perron pour son inscription à la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy autorise le remboursement des frais de non-résident jusqu'à un maximum de 300 \$ pour l'utilisation de services de loisirs et de sports non offerts dans la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la demande de remboursement déposé par Mme Irène Perron et de lui rembourser un montant de 25.00 \$, ce qui équivaut aux frais de non-résident chargé par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée.

11. SUJET DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Agence forestière
- Aménagement
- Fonds de développement des territoires
- Loisirs
- Comité stratégique agroalimentaire-forêt Érable
- Fondation de l'Hôpital

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matières résiduelles et recyclage
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture
- Comité d'embellissement
- Club de l'Âge d'Or

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à poser leurs questions.

Deux questions ont été posées et ont été répondues.

19-11-239

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 09.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim